

Namibie

Le rapport est la contribution collective du MYNSSC et de toutes les parties prenantes qui ont apporté, chacune à leur façon, une contribution précieuse à la mise en œuvre de la politique relative aux arts et à la culture depuis 2000. Il présente les points de vue objectifs des représentants des institutions et organisations qui ont travaillé sans relâche ces trois derniers mois pour le produire. Un élément central du rapport est le problème de la coordination de la mise en œuvre de la politique qui aurait été meilleure s'il y avait eu des directives claires que les agences de mise en œuvre auraient pu suivre. Cela a suscité, au sein de la société civile, l'idée fautive selon laquelle la mise en œuvre effective et efficace de la politique est la responsabilité exclusive du gouvernement.

À l'exception de la contribution des partenaires du développement international dont certains sont nommés dans le rapport, la responsabilité des ressources financières a été presque intégralement laissée au gouvernement qui a fait preuve d'une volonté forte de mener à bien sa mission et d'atteindre les buts indiqués dans la politique. Cela ne remet toutefois nullement en cause la contribution généreuse de certaines entreprises du secteur privé et de certaines collectivités locales, ainsi que de parties prenantes telles que la Bank Windhoek, SANLAM, FNB (First National Bank), STB (Standard Bank), la Ville de Windhoek, Karibib Arts and Culture Committee, pour n'en citer que quelques-uns, qui ont versé des fonds pour promouvoir les arts et la culture au cours des décennies passées. Des lieux d'échange tels que les salons professionnels nationaux ont été également utilisés pour présenter et promouvoir l'industrie des arts et de la culture. Il convient également de noter que le rôle du gouvernement est de créer des conditions permettant aux praticiens de l'art et de la culture d'exercer leur droit constitutionnel.

La politique relative aux arts et à la culture, telle que mentionnée dans le rapport, a indéniablement beaucoup à faire, car bien des choses ont changé depuis sa mise en place il y a dix ans. Malgré les efforts faits pour mener à bien sa mise en œuvre, les parties concernées pensent qu'elle aurait besoin d'être révisée.

Nonobstant les inconvénients susmentionnés, des résultats importants ont été enregistrés pendant la période couverte par le rapport. La coordination, la communication et la concertation entre le gouvernement, les organismes statutaires des arts et de la culture et les services ministériels chargés des arts et de la culture se sont nettement améliorées. Plus de 500 000 personnes ont accès aux activités et services artistiques et culturels proposés par le gouvernement et les programmes des organismes culturels. Depuis l'adoption de la politique, plus de 1 500 personnes travaillent dans le secteur des arts et de la culture après avoir reçu une formation formelle ou non formelle. Le nombre d'organisations soutenues par le gouvernement est passé de moins de dix à plus de vingt depuis 2001. Toutes les cultures sont traitées sur un pied d'égalité et sont mises en avant chaque année lors d'événements soutenus par le secteur public et le secteur privé. La formation dans le domaine des arts et de la culture est devenue facilement accessible, contribuant ainsi à l'augmentation du nombre d'experts dans ce secteur d'activité. On a assisté en outre à des progrès remarquables dans l'affectation des ressources financières, des infrastructures et des équipements dont l'utilisation s'est, elle aussi, améliorée au cours des années couvertes par le rapport. Le développement des capacités du personnel administratif dans le secteur des arts et de la culture fait désormais partie intégrante de la mise en œuvre de la politique, garantissant ainsi une meilleure formulation des politiques et leur déclinaison dans des plans stratégiques fixant des buts et des objectifs clairs et réalistes.